

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .30/2026

DATE DE LA CONVOCATION :

29/03/2026

DATE DE PUBLICATION :

13 AVR. 2026

L'An deux mil vingt-six, le 04 avril à 08h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, hors lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Nombre de votants : 27

Etaient présents :

M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme Anne-Marie BIGEL ; M. BONNAUD Christophe ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUMAS Nathalie ; Mme DUPONT Karine ; M. FOMBELLE Joris ; Mme GACNIK Marie-France ; M. GIACOMAZZO Jean ; Mme GRAVIER Marie ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. RABILLER Noël ; M. ROSSI Patrick ; Mme ROUAUD Rachel ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence.

Procurations :

*M. FERRARI Fabien donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne ;
Mme FINISTROSA Nathalie donne pouvoir à M. ROSSI Patrick ;
M. FRELIER Laurent donne pouvoir à Mme DUPONT Karine ;
Mme MARTINET Catherine donne pouvoir à M. CAMARA Célestin.*

Etaient absents : NÉANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame BIGEL Anne-Marie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ADOPTION DES MONTANTS DE SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS
SUBVENTIONNEES PAR LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2026**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que chaque année un appel à candidature des associations souhaitant être subventionnées est lancé.

Pour cette année 2026, les associations devaient constituer un dossier à remettre avant le 05 décembre 2025.

Considérant que les attributions doivent faire l'objet d'une délibération, Monsieur le maire demande au conseil municipal de délibérer sur les sommes attribuées à chaque association qui a remis un dossier complet.

Il précise qu'un vote spécifique doit être établi pour chaque association. Il précise que les conseillers municipaux doivent ainsi s'abstenir de participer à l'examen de l'affaire à laquelle ils sont intéressés conformément à l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Tableau des propositions de subventions allouées aux associations pour l'année 2026 présenté pour adoption :

Article budgétaire M57	Nom de l'organisme	Montant des subventions attribuées pour 2026
Associations		
65748	Les Amis du vieux Pignans	1 000,00 €
65748	Notre Dame des Anges	500,00 €
65748	Association Varoise des Anciens combattants et médaillés – section Pignans	1 700,00 €
65748	Club Loisirs Arts Sports Pignantais	2 000,00 €
65748	Club du 3ème âge	2 800,00 €
65748	Solidarités Cœur du Var	2 500,00 €
65748	Souvenir Français	250,00 €
65748	Amicale des donateurs de sang – Bénévoles de Pignans-Carnoules	500,00 €
65748	Amicale des Sapeurs-pompiers de Pignans	1 000,00 €
65748	Amicale réserve communale de Sécurité civile et Comité communal des feux de forêts	800,00 €
65748	Association des commerçants, des artisans des producteurs Pignans	500,00 €

65748	ADAMAVar Association des Anciens Maires et Adjoints du Var	150,00 €
65748	Athletic karaté club Pignans	3 000,00 €
65748	Aux pays des p'tits bouts	800,00 €
65748	Basket Ball Club Pignantais	3 800,00 €
65748	Bibliothèque Municipale de Pignans	1 200,00 €
65748	Ciné Bleu	1 500,00 €
65748	Club bouliste Pignantais	3 500,00 €
65748	Cœur en Lettres	500,00 €
65748	Cycle académie	1 400,00 €
65748	D-CYBEL	500,00 €
65748	Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie	450,00 €
65748	Jardin soleil	2 000,00 €
65748	Juste en face	3 500,00 €
65748	La revanche de l'âne	500,00 €
65748	Les Colocs de la Maison Téranga	500,00 €
65748	Association agréée pour la pêche et la Protection du milieu aquatique, le roseau du réal martin	500,00 €
65748	Ligue Régionale PACA de natation	30 000,00 €
65748	Mini Flotte Centre Var	200,00 €
65748	PoleDance Pignans	500,00 €
65748	Refuge Secours au Animaux Malheureux	500,00 €
65748	Source d'Energie bien-être	600,00 €
65748	S.V.S Pignans	1 000,00 €
65748	Syndicat des producteurs de châtaignes du Var	500,00 €
65748	Team GLM Racing	500,00 €
65748	Tennis Club Municipal Pignans	2 000,00 €
65748	Unir et Agir pour les écoles de Pignans	1 800,00 €
65748	Union Départementale des Sapeurs-pompiers du Var	300,00 €
65748	Union Diaconale du Var	1 000,00 €
65748	Union sportive Pignantaise	2 500,00 €
65748	Les Vétérans de Pignans	1 200,00 €
65748	Villa Lucie	1 000,00 €
65748	Sous Total 6574	80 950,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif voté en séance du 04/04/2026,

VU l'article 238 bis du code général des impôts,

VU la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

CONSIDERANT que la commune apporte son soutien aux activités d'intérêt général que les associations s'engagent à mettre en place conformément à leurs statuts,

CONSIDERANT l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales, « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'accorde. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité. Il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné »,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

D'APPROUVER les subventions allouées aux associations pour l'année 2026 et inscrites au budget primitif 2026 de la commune selon les votes suivants :

Nom de l'organisme	Montant des subventions attribuées pour 2026	Pour	Contre	Abstention
Les Amis du vieux Pignans	1 000,00 €	24	0	Mme Nathalie DUMAS/M. Jean GIACOMAZZO/M. Patrick ROSSI
Notre Dame des Anges	500,00 €	26	0	Mme Nathalie DUMAS
Association Varoise des Anciens combattants et médaillés – section Pignans	1 700,00 €	23	0	Mme Nathalie DUMAS/M. Noël RABILLER/M. Jean GIACOMAZZO/M. Christophe BONNAUD

Club Loisirs Arts Sports Pignantais	2 000,00 €	22	0	Mme Nathalie DUMAS/M. Célestin CAMARA/Mme Marie-France GACNIK/M. Jean GIACOMAZZO/Mme Fabienne SCOTTO
Club du 3ème âge	2 800,00 €	21	0	Mme Nathalie DUMAS/Mme Fabienne SCOTTO/M. Patrick ROSSI/M. Fernand BRUN/Mme Marie-France GACNIK/M. Jean GIACOMAZZO
Solidarités Cœur du Var	2 500,00 €	25	0	Mme Nathalie DUMAS/Mme Martine THIERRY
Souvenir Français	250,00 €	25	0	Mme Nathalie DUMAS/M. Noël RABILLER
Amicale des donneurs de sang – Bénévoles de Pignans-Carnoules	500,00 €	26	0	M. Jacques TASSY
Amicale des Sapeurs-pompiers de Pignans	1 000,00 €	27	0	
Amicale réserve communale de Sécurité civile et Comité communal des feux de forêts	800,00 €	26	0	M. Patrick ROSSI
Association des commerçants, des artisans des producteurs Pignans	500,00 €	27	0	
ADAMAVar Association des Anciens Maires et Adjointes du Var	150,00 €	27	0	
Athletic karaté club Pignans	3 000,00 €	26	0	Mme Sophie PRUNET
Aux pays des p'tits bouts	800,00 €	27	0	
Basket Ball Club Pignantais	3 800,00 €	25	0	Mme Fabienne SCOTTO/Mme Marie GRAVIER
Bibliothèque Municipale de Pignans	1 200,00 €	26	0	M. Fernand BRUN
Ciné Bleu	1 500,00 €	27	0	
Club bouliste Pignantais	3 500,00 €	26	0	M. Célestin CAMARA
Cœur en Lettres	500,00 €	27	0	
Cycle académie	1 400,00 €	26	0	Mme Rachel ROUAUD

D-CYBEL	500,00 €	27	0	
Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie	450,00 €	27	0	
Jardin soleil	2 000,00 €	27	0	
Juste en face	3 500,00 €	27	0	
La revanche de l'âne	500,00 €	27	0	
Les Colocs de la Maison Téranga	500,00 €	27	0	
Association agréée pour la pêche et la Protection du milieu aquatique, le roseau du réal martin	500,00 €	26	0	Mme Karine DUPONT
Ligue Régionale PACA de natation	30 000,00 €	27	0	
Mini Flotte Centre Var	200,00 €	27	0	
PoleDance Pignans	500,00 €	27	0	
Refuge Secours au Animaux Malheureux	500,00 €	27	0	
Source d'Energie bien-être	600,00 €	27	0	
S.V.S Pignans	1 000,00 €	27	0	
Syndicat des producteurs de châtaignes du Var	500,00 €	26	0	M. Patrick ROSSI
Team GLM Racing	500,00 €	27	0	
Tennis Club Municipal Pignans	2 000,00 €	26	0	M. Jean-Luc SEIGNOBOS
Unir et Agir pour les écoles de Pignans	1 800,00 €	27	0	
Union Départementale des Sapeurs-pompiers du Var	300,00 €	26	0	M. Patrick ROSSI
Union Diaconale du Var	1 000,00 €	27	0	
Union sportive Pignantaise	2 500,00 €	27	0	
Les Vétérans de Pignans	1 200,00 €	27	0	
Villa Lucie	1 000,00 €	26	0	M. Célestin CAMARA
Totaux	80 950,00 €			

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

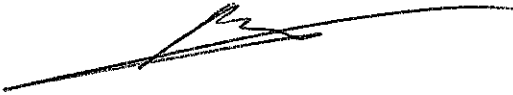
Publié le

ID : 083-218300929-20260404-DEL30_2026-DE

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

Anne-Marie BIGEL

Secrétaire de séance



BRUN Fernand

Maire



Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 083-218300929-20260404-DEL30_2026-DE